



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Étude régionale
Auvergne-Rhône-Alpes
d'observation
des comportements routiers

AVANT-PROPOS

Cette étude sur les comportements des usagers de la route a été menée dans le but d'avoir des données chiffrées sur la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur un certain nombre de thématiques comme, par exemple, le port de la ceinture, du casque, l'utilisation du téléphone au volant afin de mener, si besoin, des actions de prévention. Elle a permis de répondre à un certain nombre de questionnements « classiques » qui sont soulevés régulièrement.

En France, un tué sur quatre ou cinq ne porte pas la ceinture pourtant équipement de sécurité indispensable.

Quelle est la réalité régionale ?

Selon l'expertise collective Ifsttar-Inserm, une communication téléphonique multiplie par trois le risque d'accident matériel ou corporel et près d'un accident corporel de la route sur dix serait lié à l'utilisation du téléphone en conduisant.

Quelle utilisation du téléphone au volant est faite en région ?

Elle s'est aussi attachée à des problématiques d'actualité liées à l'augmentation conséquente des trottinettes électriques et du nombre de tués parmi les piétons sur l'agglomération lyonnaise en 2019 par une analyse des comportements des usagers de chacun de ces modes de transport.

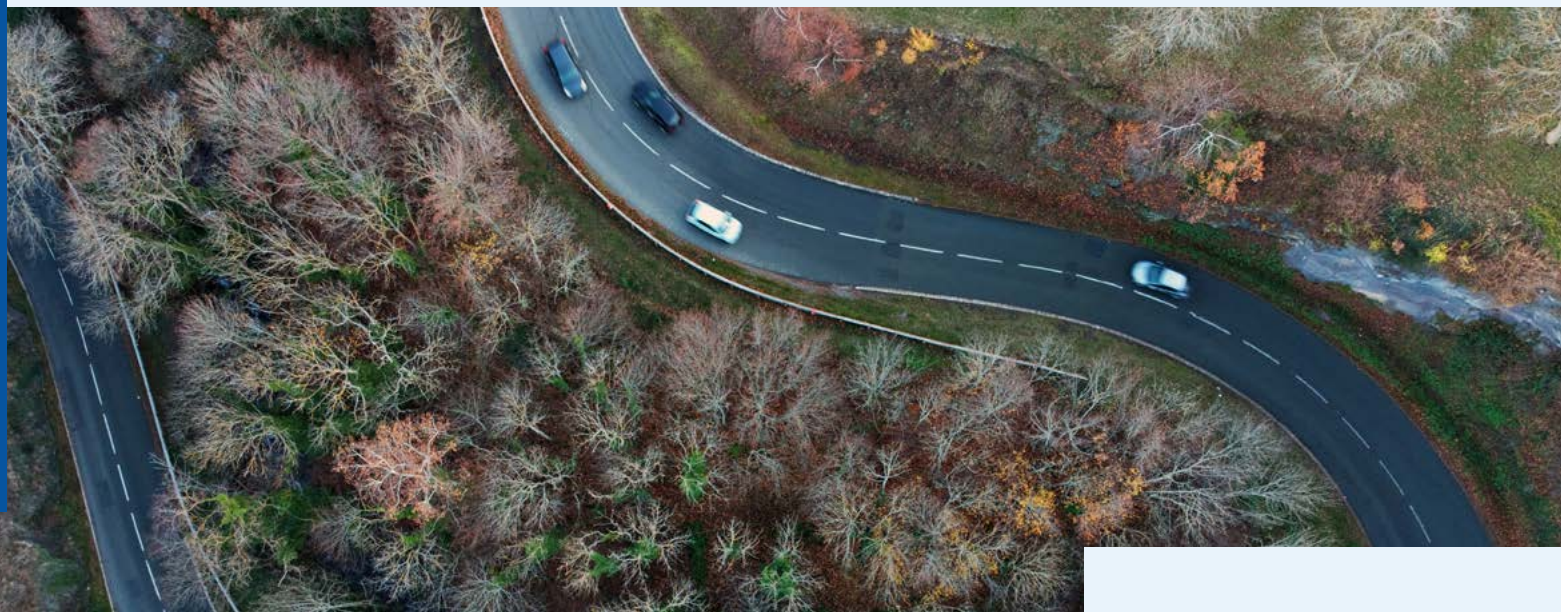
Que constate-t-on sur Lyon comme comportements en trottinettes électriques ? Comment se comportent les piétons sur Lyon ?

De plus, les cyclistes et leurs usages ont été observés pour cerner les problèmes liés à ce moyen de transport.

Quelles problématiques ressortent de ces observations sur les cyclistes ?

Cette étude a permis d'y répondre.

Pour mener à bien cette dernière, un partenariat avec les associations en charge de la prévention routière a été établi notamment sur plusieurs départements.



Sommaire

1 ^{ère} partie	
contexte et méthode utilisée	p. 4
2 ^e partie	
les résultats obtenus dans les départements retenus pour les observations	p. 8
3 ^e partie	
le cas spécifique du département du Rhône	p. 40

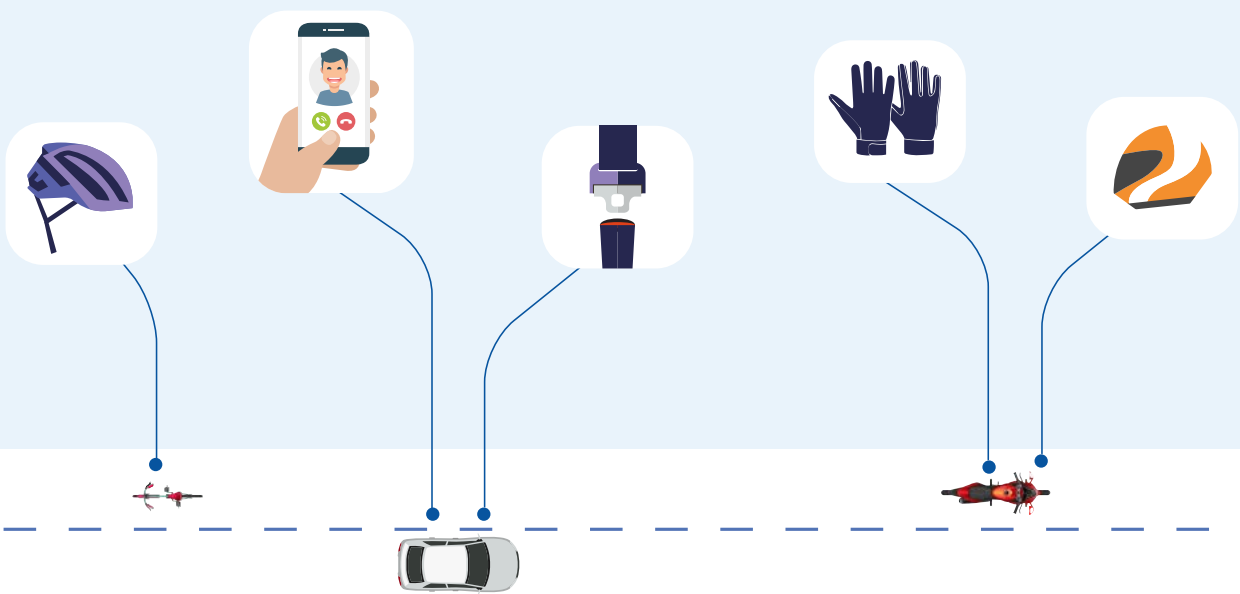
Nos remerciements à :

- l'association Route Sécurité Loire,
- l'association Prévention Routière de la Savoie,
- aux Intervenants départementaux de sécurité routière du Cantal,
- à l'équipe de la coordination sécurité routière de la Drôme,
- l'association Prévention Routière du Rhône,
- l'association Avenir Santé.

Aux Observatoires Départementaux de la Sécurité Routière :

- de la Loire,
- de la Savoie,
- du Rhône,
- du Cantal

1^{ère} partie : contexte et méthode utilisée



1 > Contexte

Certains coordinateurs de sécurité routière des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes, se posaient de nombreuses questions concernant le port de la ceinture et les distracteurs. L'observatoire régional de sécurité routière Auvergne-Rhône-Alpes, a donc proposé de mener une étude similaire à ce qui a été fait au niveau national concernant, l'observatoire des comportements (France métropolitaine) mais au niveau régional.

Il s'agissait de réaliser des observations du comportement des usagers de la route, sur un ensemble de six points de chaque réseau routier des départements retenus, suivant leur famille de départements au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les « enquêteurs » devaient consacrer pour un point enquêté par personne, une période de trois heures (englobe toutes les phases de préparation, les enquêtes le jour J et la synthèse des fiches d'observation). Pour chaque point enquêté, deux personnes faisaient les relevés sur le terrain. Ils étaient

soit membres d'associations qui oeuvrent pour la sécurité routière, soit intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR), soit fonctionnaires travaillant au sein de la filière sécurité routière.

Cette étude portait dans les différents départements retenus sur :

- le port de la ceinture à l'avant et à l'arrière,
- le port du casque,
- l'utilisation du téléphone au volant,
- le port des gants pour les 2RM.

Pour le Rhône, il a été ajouté une observation des comportements des usagers suivants :

- piétons,
- utilisateurs des trottinettes électriques et des vélos.

Cette étude s'est déroulée de novembre 2018 à octobre 2019.

2 > La méthode utilisée était la suivante :

Phase 1

- Définir les sites envisagés
- Consulter des forces de l'ordre et/ou des gestionnaires de voirie
- Coupler si besoin, avec les données de l'accidentologie

Phase 2

- Visites sur site avec les forces de l'ordre et les gestionnaires de voirie
- Définir les contraintes de sécurité et d'enquête

Phase 3

- Choisir une association de prévention routière ou des IDSR pour les relevés sur le terrain

2 > La méthode utilisée était la suivante :

Phase 4

- Réunion de préparation avec l'association ou les IDSR

Phase 5

- Enquête le jour J

Phase 6

- Retour des résultats bruts à l'observatoire régional de sécurité routière

Phase 7

- Exploitation des résultats et rendu

Le choix des sites a été fait sur proposition des forces de l'ordre par rapport à différents types de réseaux sélectionnés comme :

- les autoroutes de liaison,
- les autoroutes de dégagement,
- les routes à 2x2 voies,
- les routes à 2 ou 3 voies hors agglomération,
- les barrières de péages sur autoroute,
- les routes en traversée de petite agglomération.



2^e partie :

Les résultats
obtenus dans
les départements
retenus pour
les observations



1 > Le choix des départements retenus

La région Auvergne-Rhône-Alpes est composée de quatre familles de départements selon le profil de sécurité routière :

• *les départements de métropoles [5]* : cette famille est caractérisée par des départements à dominante urbaine organisés autour d'une grande agglomération, accueillant une population assez dense et plutôt jeune en moyenne grâce à leurs universités et au dynamisme de leur économie.

• *les départements ruraux peu denses [7]* : cette famille se distingue du reste des départements par un territoire à dominante rurale et agricole en lien avec une faible densité de population globalement plus âgée. On y retrouve également les départements les plus montagneux.

• *les départements multipolaires [8]* : cette famille comprend des départements composés d'agglomérations de taille moyenne et entrecoupés de zones à dominante rurale.

Portée par une population démographiquement assez équilibrée, son dynamisme économique et ses universités, elle bénéficie indirectement des flux de circulation importants entre la capitale et les grandes agglomérations françaises et européennes en accueillant quelques-uns des grands axes routiers.

• *les départements de transition [9]* : cette famille présente des départements équilibrés en termes de territoires urbains et ruraux, dont le dynamisme économique est notamment basé sur l'industrie. Géographiquement situés le long du littoral atlantique ou à l'intérieur des terres, ils connaissent un tourisme de camping notable, mais une moindre mobilité sur leur réseau structurant du fait de leur éloignement des grands corridors de transit. Le taux d'équipement des ménages en automobiles y est le plus élevé et sa population est à peine plus âgée que la moyenne des départements de province.

Ont été retenus les départements :

- de la Drôme,
- de la Loire,
- de la Savoie,
- du Rhône,
- du Cantal.



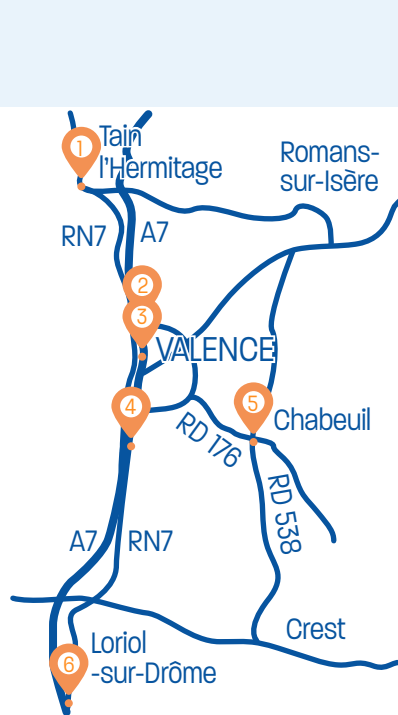
Département de la Drôme

Famille de départements

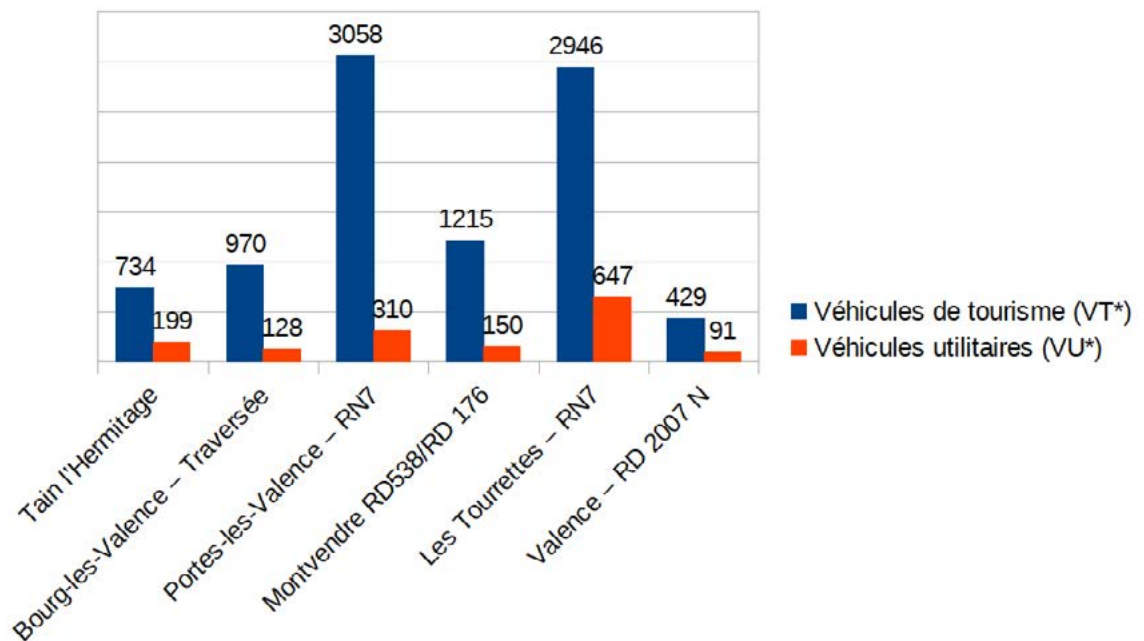
- *Départements de transition*

Six sites ont été choisis sur le département selon la méthode déjà définie préalablement.

- 1 :** Tain l'Hermitage, **2 :** Bourg-les-Valence – Traversée, **3 :** Valence – RD 2007 N, **4 :** Portes-les-Valence – RN7, **5 :** Montvendre RD 538/RD 176, **6 :** Les Tourrettes – RN7



1 > Véhicules de tourisme / véhicules utilitaires



○ Sur l'ensemble des sites, il a été observé :

1525 VU*

9352 VT*

2 > Deux roues motorisés (2 RM)

Le mois d'octobre est une période un peu moins propice à l'observation des deux-roues motorisés sur le département de la Drôme. Toutefois, elle a été menée sur les différents sites.

Comptage	2 RM*	
	- de 50 cm ³	+ de 50 cm ³
Tain l'Hermitage	6	10
Bourg-les-Valence – Traversée	10	10
Portes-les-Valence – RN7	1	19
Montvendre RD 538/RD 176	2	13
Les Tourrettes – RN7	3	18
Valence – RD 2007 N	14	20
TOTAL	36	90



- Sur l'ensemble des sites, il a été observé :

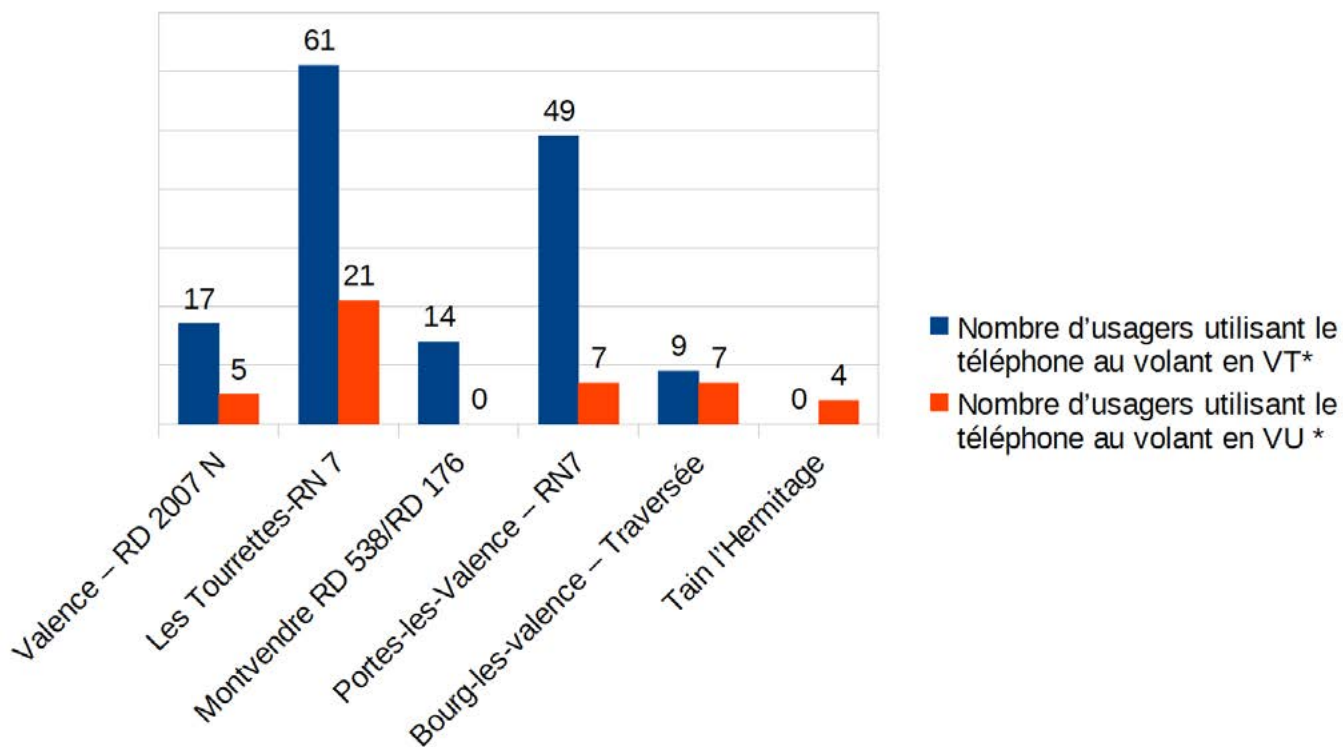
126 deux-roues motorisés dont





3 > Une analyse des résultats

POUR LES TÉLÉPHONES AU VOLANT



Usagers utilisant le téléphone au volant

○ Véhicule de tourisme : un peu moins de 2%

○ Véhicule utilitaire : un peu moins de 3%

Type d'utilisation	VT*			VU*		
	Tenue en main à l'oreille	Oreillette	Autres	Tenue en main à l'oreille	Oreillette	Autres
Tain l'Hermitage	0	0	0	3	0	1
Bourg-les-Valence – Traversée	8	1	0	5	1	1
Portes-les-Valence – RN7	19	6	24	5	2	0
Montvendre RD 538/RD 176	4	0	10	0	0	0
Les Tourrettes – RN7	19	20	22	14	7	0
Valence – RD 2007 N	8	2	7	3	0	2
TOTAL	58	29	63	30	10	4



Parmi les un peu moins de 2% des usagers de VT utilisant le téléphone en conduisant

- 42% écrivent par exemple, des textos,...

Parmi les un peu moins de 3% des usagers de VU utilisant le téléphone en conduisant

- 68% l'utilisent par une tenue en main et à l'oreille

POUR LE NON-PORT DE LA CEINTURE



Usagers ne portant pas de ceinture

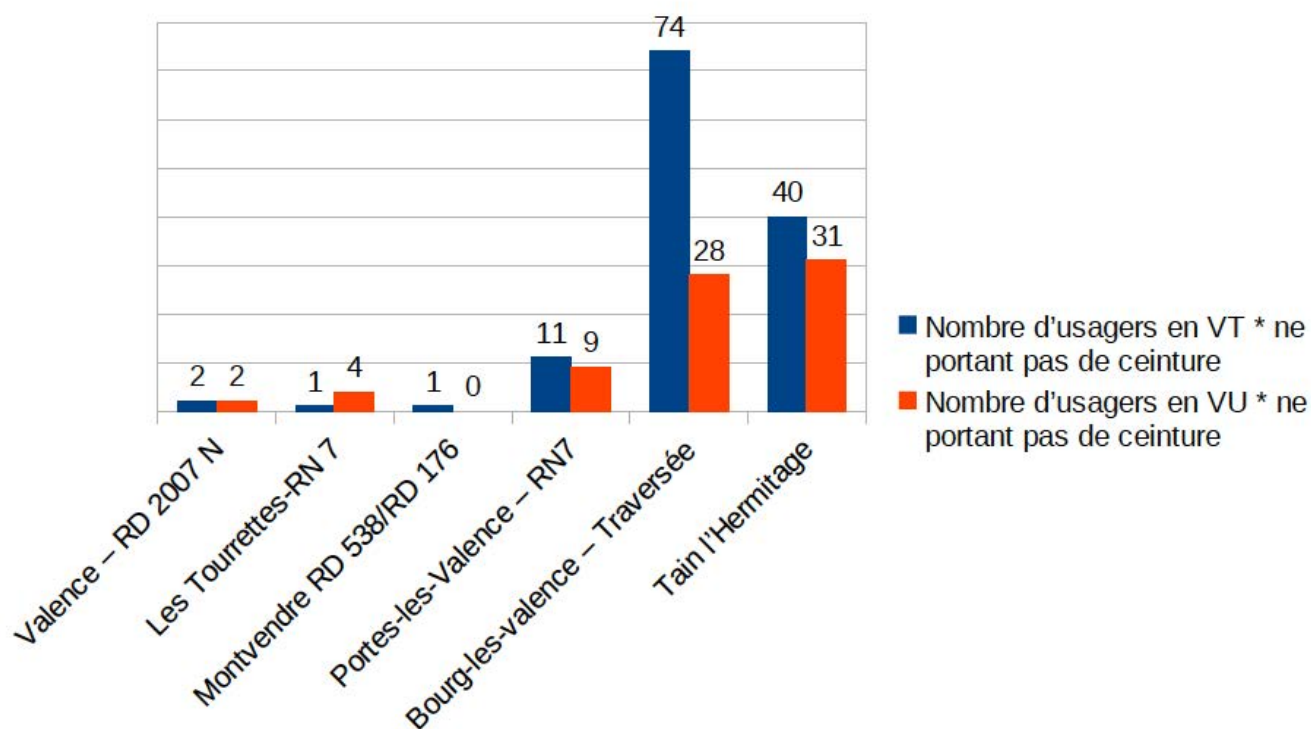
- Véhicule de tourisme : moins de 2%

- Véhicule utilitaire : moins de 5%

*VT : Véhicule de tourisme - VU : Véhicule utilitaire



3 > Une analyse des résultats



Non-port de la ceinture	VT*		VU*	
	Conducteur	Passager	Conducteur	Passager
Tain l'Hermitage	15	25	16	15
Bourg-les-Valence – Traversée	40	34	14	14
Portes-les-Valence – RN7	2	9	4	5
Montvendre RD 538/RD 176	1	0	0	0
Les Tourettes – RN7	1	0	0	4
Valence – RD 2007 N	2	0	0	2
TOTAL	61	68	34	40



Parmi les moins de 2 % des usagers de VT ne portant pas de ceinture

- 52% sont des passagers

Parmi les moins de 5 % des usagers de VU ne portant pas de ceinture

- 54% sont des passagers

POUR LE NON-PORT DU CASQUE



Aucun défaut de port du casque n'a été constaté sur les 126 « 2RM* » observés pour les différents sites.

POUR LE NON-PORT DES GANTS



Comptage	Non-port des gants pour les usagers des 2RM *	
	- de 50 cm ³	+ de 50 cm ³
Tain l'Hermitage	0	0
Bourg-les-Valence – Traversée	1	0
Portes-les-Valence – RN7	0	0
Montvendre RD 538/RD 176	0	0
Les Tourettes – RN7	0	0
Valence – RD 2007 N	2	2
TOTAL	3	2



Usagers des 2 RM* ne portant pas de gants

○ - de 50 cm³ : 8%

○ + de 50 cm³ : 2%

CONCLUSION

- Au vu du nombre de VT* et de VU* observés, les VU* ont **un taux plus élevé en termes d'infractions concernant les distracteurs** [téléphone] et le port de la ceinture.
- On observe un fort taux de non-port de la ceinture pour les VL* ou VU* **en site d'agglomération forte.**

Département de la Savoie

Famille de départements

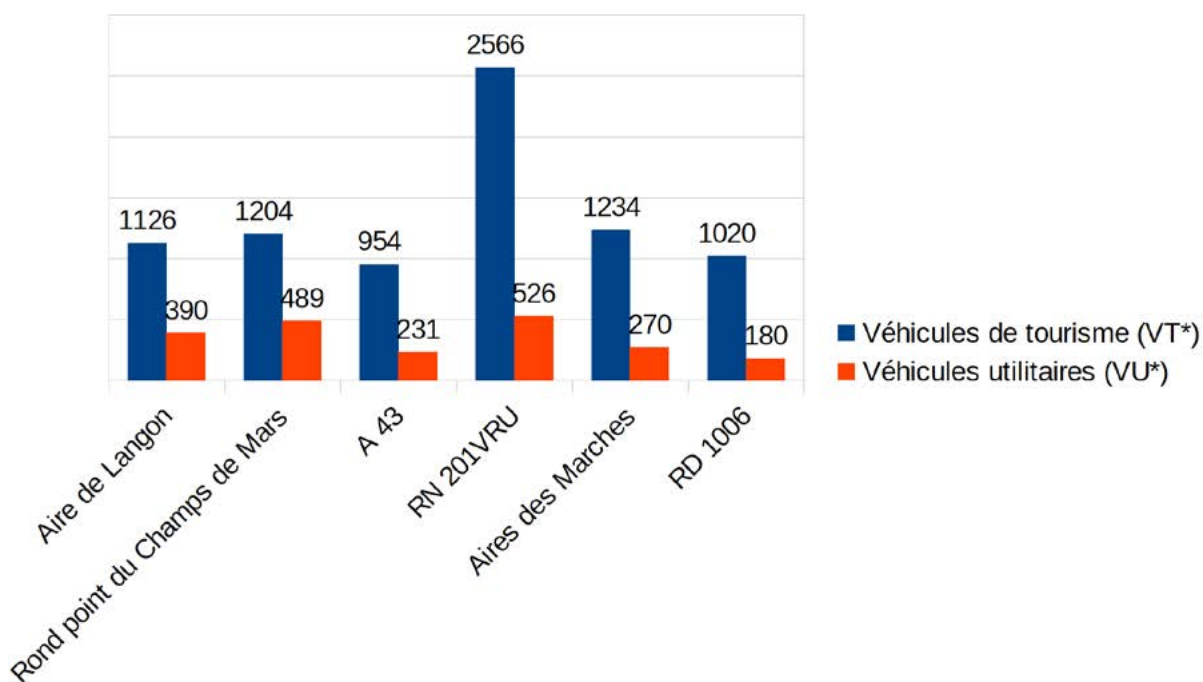
- *Départements multipolaires*

Six sites ont été choisis sur le département selon la méthode déjà définie.

- 1 : Aire de Langon, 2 : Rond point du Champ de Mars, 3 : A43, 4 : RN 201 VRU 5 : RD 1006, 6 : Aire des Marches



1 > Véhicules de tourisme / véhicules utilitaires



○ Sur l'ensemble des sites, il a été observé :

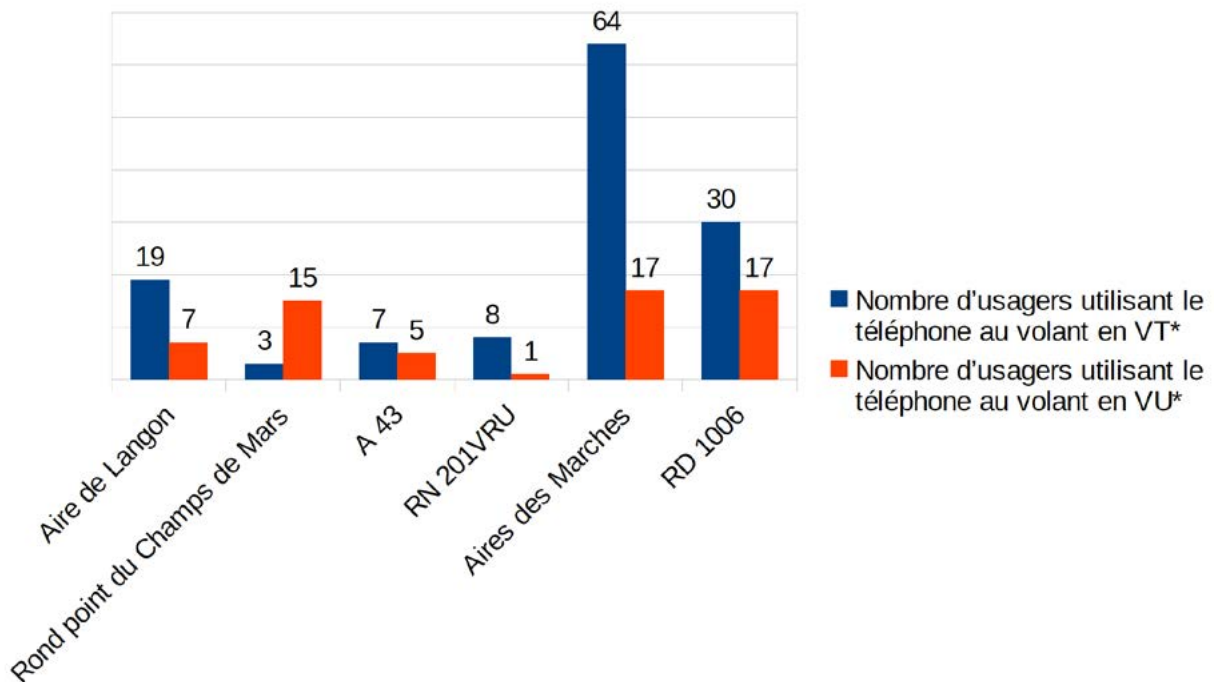


2 > Deux roues motorisés (2 RM)

L'observation des deux-roues motorisés n'a pas été menée dans ce département car la période choisie n'était pas propice à la faire.

3 > Une analyse des résultats

POUR LES TÉLÉPHONES AU VOLANT



Usagers utilisant le téléphone au volant

○ Véhicule de tourisme : un peu moins de 2%

○ Véhicule utilitaire : un peu moins de 3%

*VT : Véhicule de tourisme - VU : Véhicule utilitaire



3 > Une analyse des résultats

Type d'utilisation	VT*			VU*		
	Tenue en main à l'oreille	Oreillette	Autres	Tenue en main à l'oreille	Oreillette	Autres
Aire de Langon	16	1	2	7	0	0
Rond point du Champs de Mars	3	0	0	11	2	2
A43	5	2	0	5	0	0
RN 201 VRU	5	2	3	1	0	0
Aire des Marches	64	0	0	17	0	0
RD 1006	23	0	7	17	0	0
TOTAL	116	3	12	58	2	2



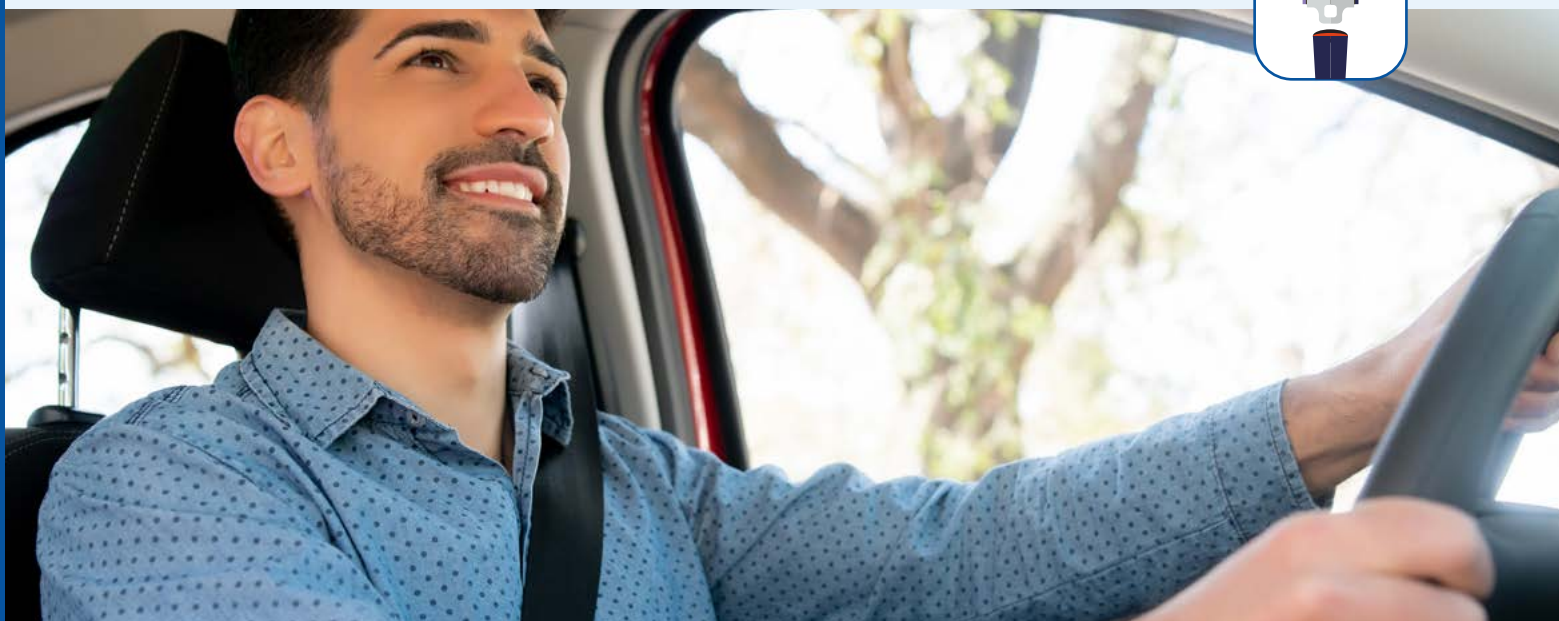
Parmi les un peu moins de 2 % des usagers de VT utilisant le téléphone en conduisant

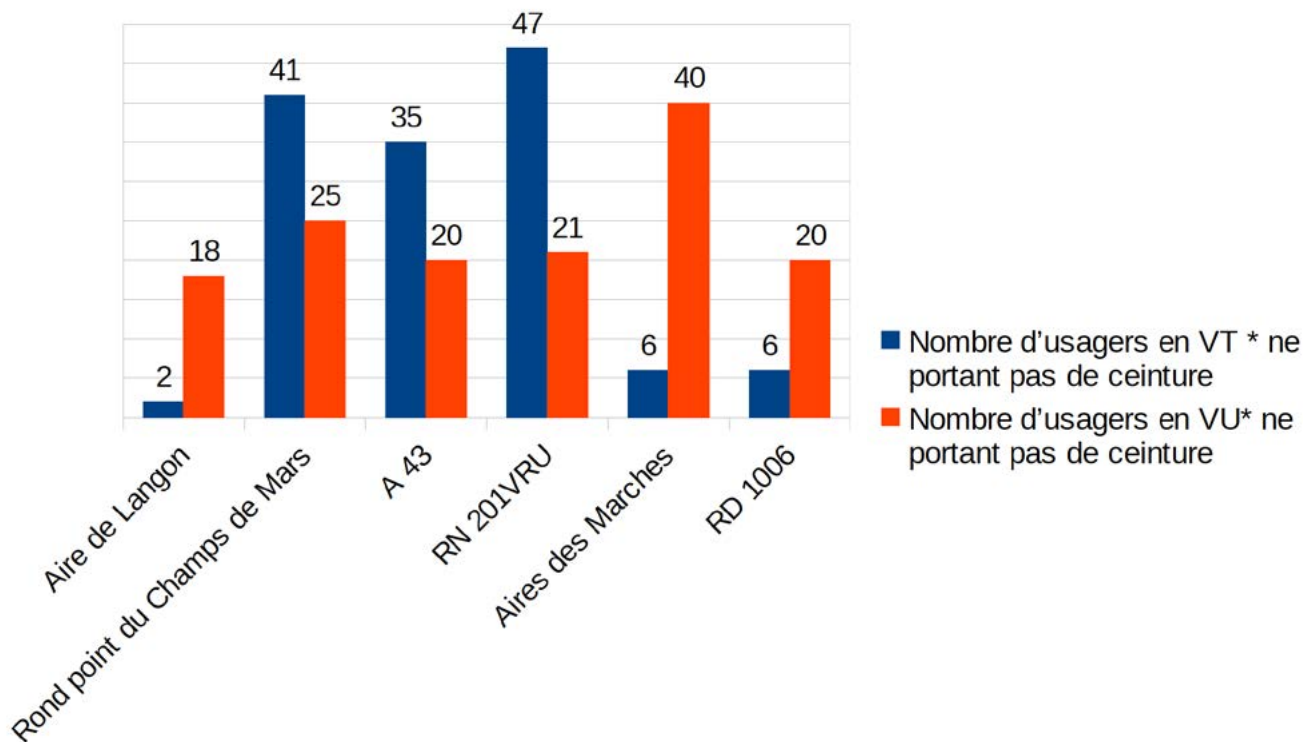
- 88% l'utilisent par une tenue en main à l'oreille

Parmi les un peu moins de 3 % des usagers de VU utilisant le téléphone en conduisant

- 93% l'utilisent par une tenue en main à l'oreille

POUR LE NON-PORT DE LA CEINTURE





Non-port de la ceinture	VT*		VU*	
	Conducteur	Passager	Conducteur	Passager
Aire de Langon	2	0	16	2
Rond point du Champs de Mars	21	20	23	2
A43	18	17	11	9
RN 201 VRU	26	21	9	12
Aire des Marches	5	1	20	20
RD 1006	5	1	20	0
TOTAL	77	60	99	45



Usagers ne portant pas de ceinture

○ Véhicule de tourisme : 2%

Parmi ces 2% d'usagers de VT

56% sont des conducteurs

○ Véhicule utilitaire : 7%

Parmi ces 7% d'usagers de VU

68% sont des conducteurs

CONCLUSION

- Au vu du nombre de VT* et de VU* observés, les VU* ont un taux plus élevé en termes d'infractions concernant les distracteurs (le téléphone)
- Cette différence est plus nette concernant le non-port de la ceinture entre les VT* et les VU*.

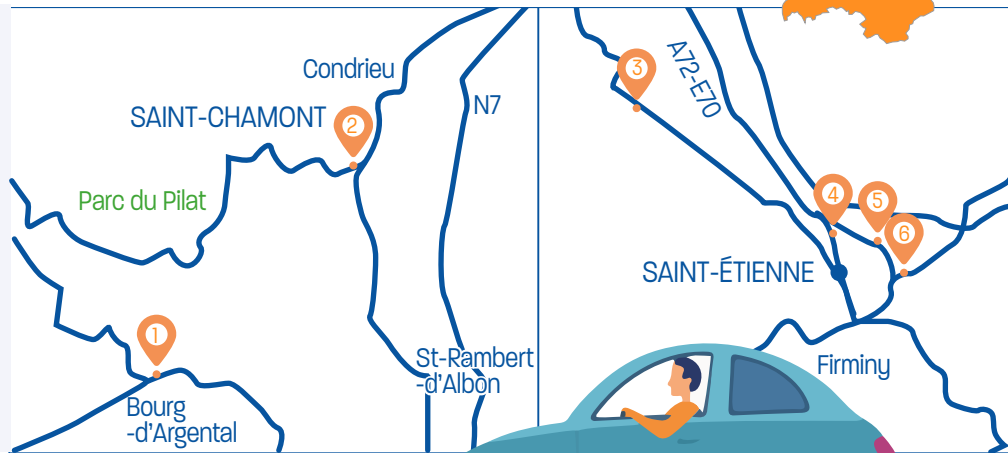
Département de la Loire

Famille de départements

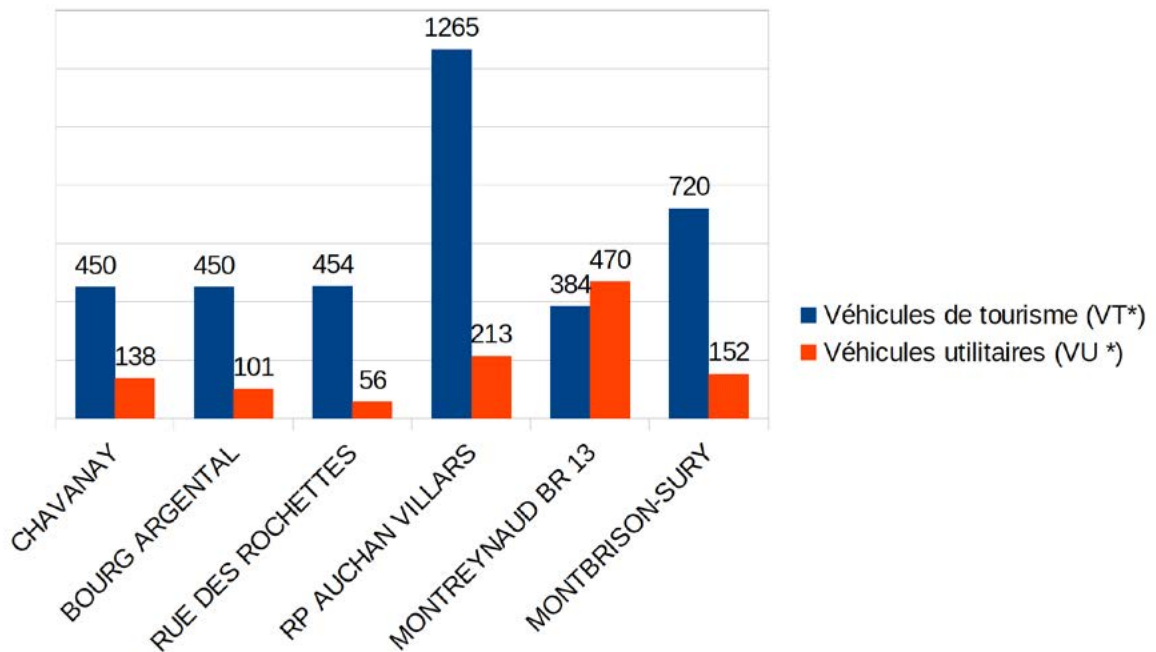
- *Départements multipolaires*

Six sites ont été choisis sur le département selon la méthode déjà définie.

- 1 : Bourg Argental, 2 : Chavanay, 3 : Montbrison-Sury, 4 : Rp Auchan Villars, 5 : Montreynaud Br 13, 6 : Rue Des Rochettes



1 > Véhicules de tourisme / véhicules utilitaires



○ Sur l'ensemble des sites, il a été observé :



2 > Deux roues motorisés (2 RM)

Comptage	2 RM*	
	- de 50 cm ³	+ de 50 cm ³
Chavanay	1	6
Bourg Argental	7	23
Rue Des Rochettes	3	29
Rp Auchan Villars	4	27
Montreynaud Br 13	1	46
Montbrison-Sury	1	11
TOTAL	17	142



- Sur l'ensemble des sites, il a été observé :

159 deux-roues motorisés dont

17 - de 50 cm³

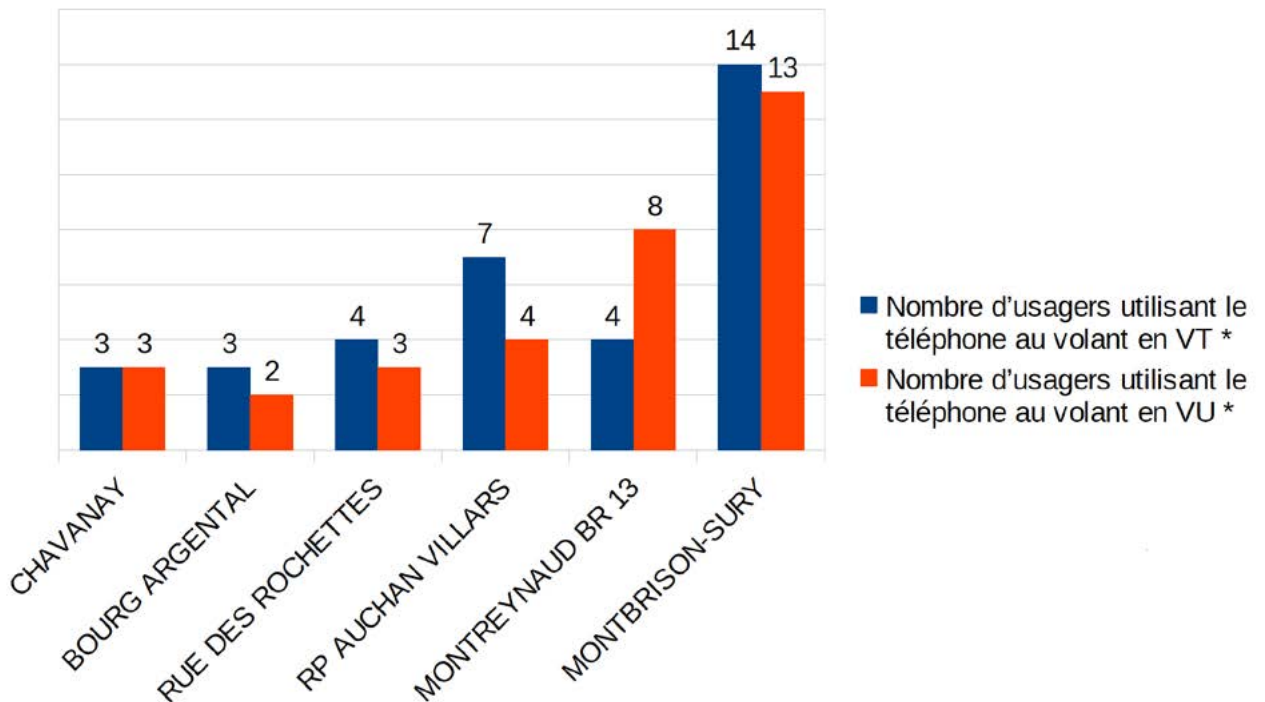
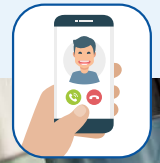
142 + de 50 cm³





3 > Une analyse des résultats

POUR LES TÉLÉPHONES AU VOLANT



Usagers utilisant le téléphone au volant

○ Véhicule de tourisme : un peu moins de 1%

○ Véhicule utilitaire : un peu moins de 4%

Type d'utilisation	VT*			VU*		
	Tenue en main à l'oreille	Oreillette	Autres	Tenue en main à l'oreille	Oreillette	Autres
Chavanay	0	3	0	5	4	1
Bourg Argental	0	0	3	2	0	0
Rue Des Rochettes	4	0	0	0	3	0
Rp Auchan Villars	0	7	0	0	4	0
Montreynaud Br 13	4	0	0	8	0	0
Montbrison-Sury	0	14	0	6	7	0
TOTAL	8	24	3	21	18	1



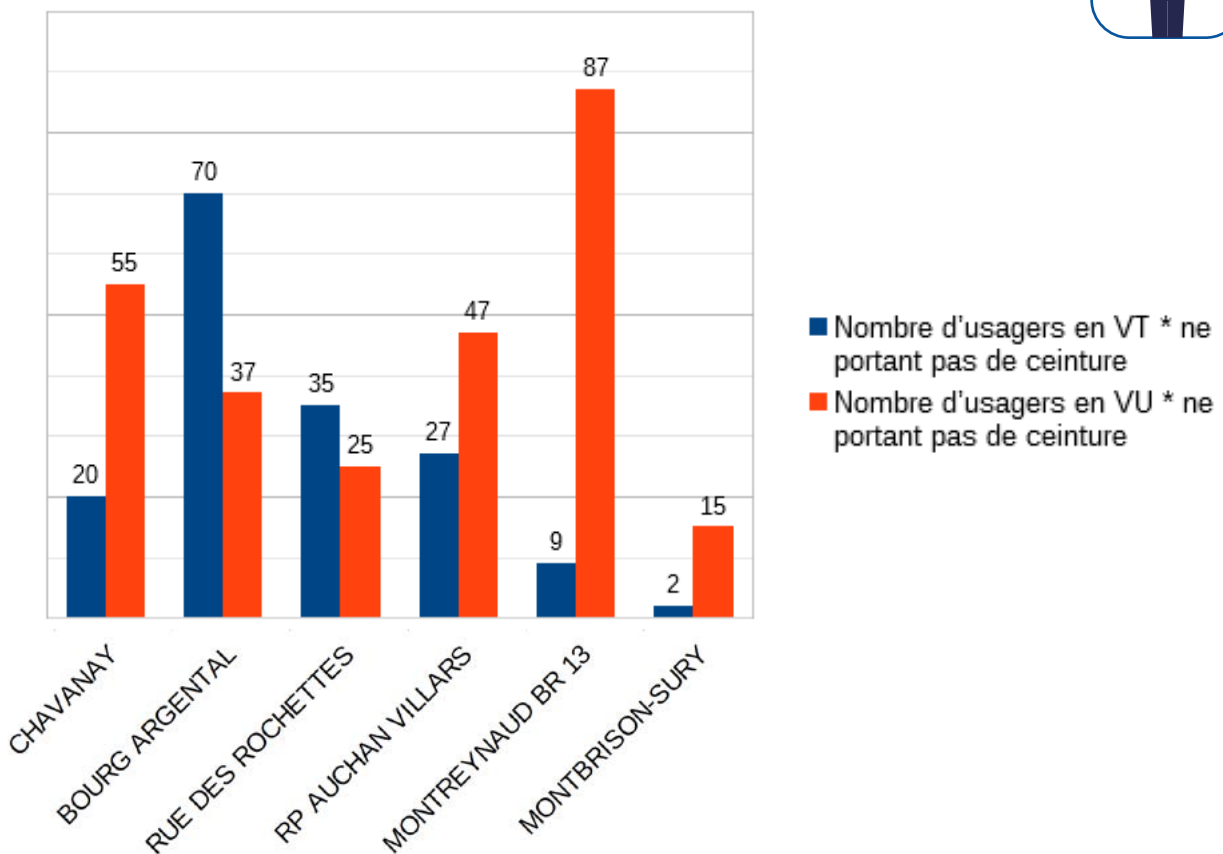
Parmi les un peu moins de 1 % des usagers de VT utilisant le téléphone en conduisant

○ 68% l'utilisent avec l'oreillette

Parmi les un peu moins de 4 % des usagers de VU utilisant le téléphone en conduisant

○ 52% l'utilisent par une tenue en main à l'oreille

POUR LE NON-PORT DE LA CEINTURE





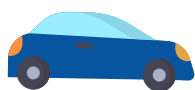
3 > Une analyse des résultats



Usagers ne portant pas de ceinture

- *Véhicule de tourisme* : Un peu plus de **4%**
- *Véhicule utilitaire* : Moins de **24%**

Non-port de la ceinture	VT*		VU*	
	Conducteur	Passager	Conducteur	Passager
Chavanay	17	3	47	8
Bourg Argental	26	44	27	10
Rue Des Rochettes	10	25	0	25
Rp Auchan Villars	17	10	35	12
Montreynaud Br 13	9	0	64	23
Montbrison-Sury	2	0	12	3
TOTAL	81	82	185	81



Parmi les un peu plus de 4 % des usagers de VT ne portant pas de ceinture

- **50%** sont des passagers

Parmi les un peu moins de 24 % des usagers de VU ne portant pas de ceinture

- **69%** sont des conducteurs

POUR LE NON-PORT DES GANTS



Comptage	Non-port des gants pour les usagers des 2 RM*	
	- de 50 cm ³	+ de 50 cm ³
Chavanay	0	0
Bourg Argental	1	0
Rue Des Rochettes	0	0
Rp Auchan Villars	1	0
Montreynaud Br 13	0	1
Montbrison-Sury	0	0
TOTAL	2	1



Usagers des 2 RM* ne portant pas de gants

○ - de 50 cm³ : 12% ○ + de 50 cm³ : 1%

POUR LE NON-PORT DU CASQUE



Comptage	Non-port de casque pour les usagers de 2 RM *	
	- de 50 cm ³	+ de 50 cm ³
Chavanay	0	0
Bourg Argental	0	1
Rue Des Rochettes	0	0
Rp Auchan Villars	0	0
Montreynaud Br 13	0	0
Montbrison-Sury	0	0
TOTAL	0	1

Un seul défaut de port du casque a été constaté sur les 159 « 2RM* » observés.

CONCLUSION

- Au vu du nombre de VT* et de VU* observés, les VU* ont un taux plus élevé en termes d'infractions concernant les distracteurs (le téléphone) et cette différence est très importante concernant le non-port de la ceinture entre les VT* et les VU* [4 % pour les VT* contre 24 % pour les VU*].
- Le non-port du casque pour les 2RM* reste exceptionnel [1 cas sur 159] tandis que le non-port des gants est un petit peu plus fréquent.

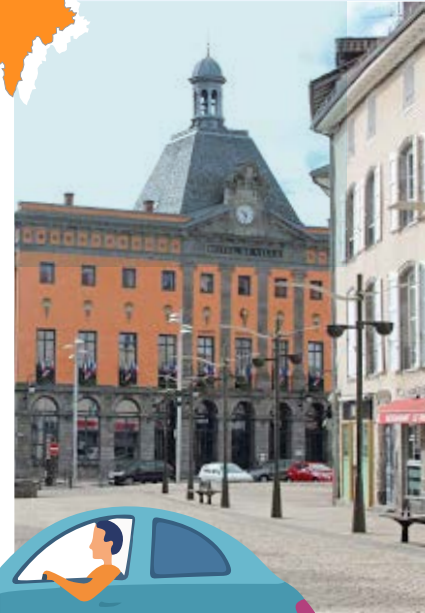
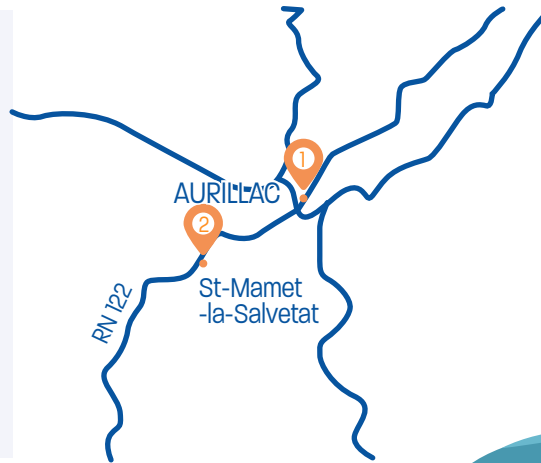
Département du Cantal

Famille de départements

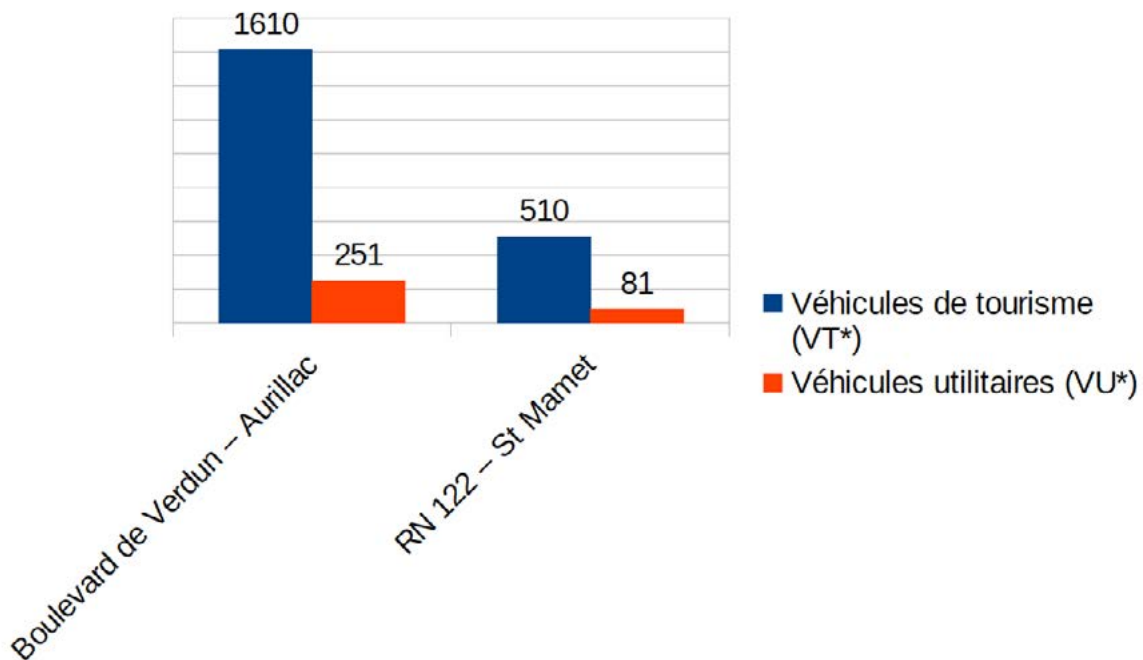
- *Départements ruraux peu denses*

Deux sites ont été choisis sur le département selon la méthode déjà définie.

- 1 : Boulevard de Verdun - Aurillac
- 2 : RN 122 - St Mamet



1 > Véhicules de tourisme / véhicules utilitaires



○ Sur l'ensemble des sites, il a été observé :



2 > Deux roues motorisés (2 RM)

Comptage	2 RM*	
	- de 50 cm ³	+ de 50 cm ³
Boulevard de Verdun - Aurillac	6	34
RN 122 – St Mamet	1	20
TOTAL	7	54



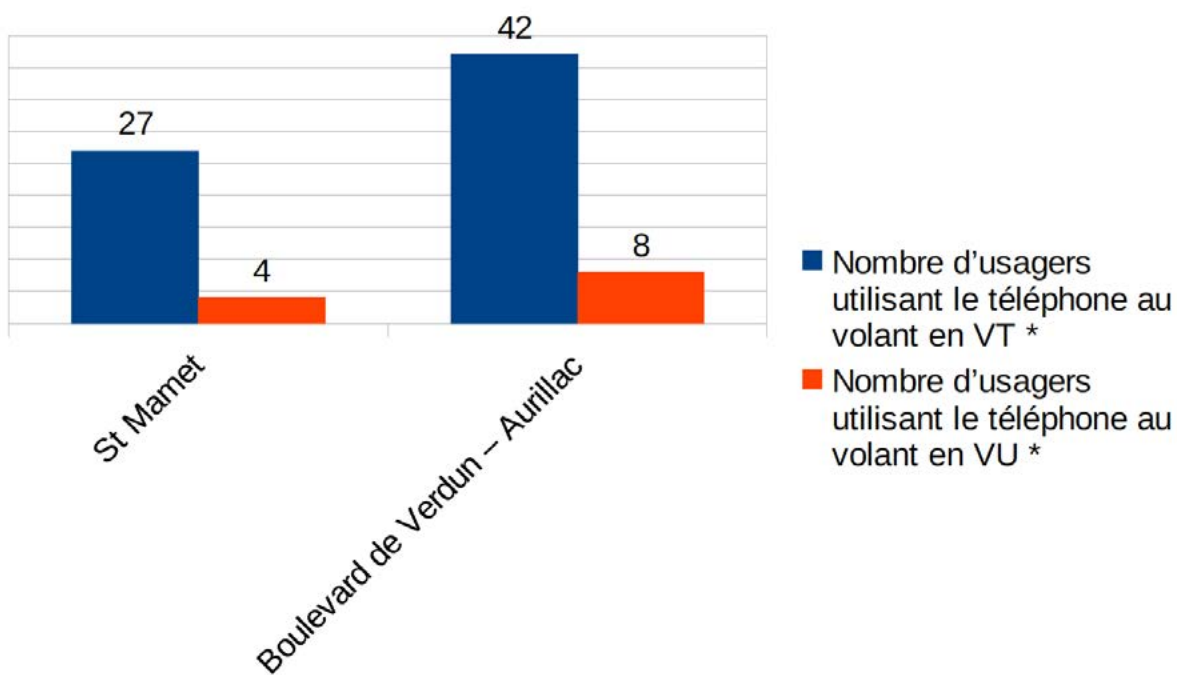
- Sur l'ensemble des sites, il a été observé :

61 deux-roues motorisés dont





POUR LES TÉLÉPHONES AU VOLANT



Usagers utilisant le téléphone au volant

○ Véhicule de tourisme : un peu plus de 4%

○ Véhicule utilitaire : un peu moins de 4%

Type d'utilisation	VT*			VU*		
	Tenue en main à l'oreille	Oreillette	Autres	Tenue en main à l'oreille	Oreillette	Autres
Boulevard de Verdun - Aurillac	17	1	24	4	0	4
RN 122 – St Mamet	2	0	25	0	0	4
TOTAL	19	1	49	4	0	8



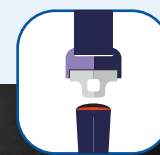
Parmi les un peu plus de 4 % des usagers de VT utilisant le téléphone en conduisant

- **71%** l'utilisent en écrivant, par exemple, des textos

Parmi les un peu moins de 4 % des usagers de VU utilisant le téléphone en conduisant

- **67%** l'utilisent en écrivant, par exemple, des textos

POUR LE NON-PORT DE LA CEINTURE



Non-port de la ceinture	VT*	
	Conducteur	Passager
Boulevard de Verdun - Aurillac	1	0
RN 122 – St Mamet	0	0
TOTAL	1	0

Moins de 1 % des usagers en VT* ne portent pas de ceinture. Les usagers de VU* portent tous des ceintures.

Le seul usager ne portant pas de ceinture parmi ceux utilisant des VT* est un **conducteur**.



3 > Une analyse des résultats

POUR LE NON-PORT DU CASQUE



Aucun défaut de port du casque n'a été constaté sur les 61 «2RM*» observés.

POUR LE NON-PORT DES GANTS



Comptage	Non-port des gants pour les usagers des 2 RM*	
	- de 50 cm ³	+ de 50 cm ³
Boulevard de Verdun - Aurillac	2	3
RN 122 – St Mamet	0	1
TOTAL	2	4



Usagers des 2 RM* ne portant pas de gants

○ - de 50 cm³ : 29%

○ + de 50 cm³ : un peu plus de 7%



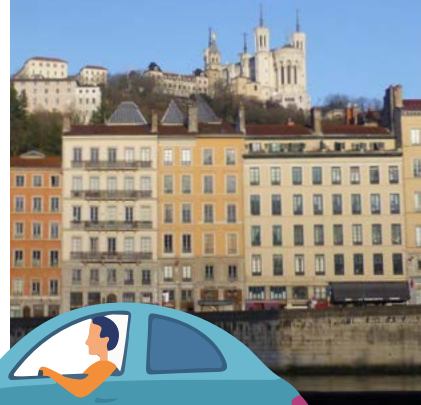
Département du Rhône

Famille de départements

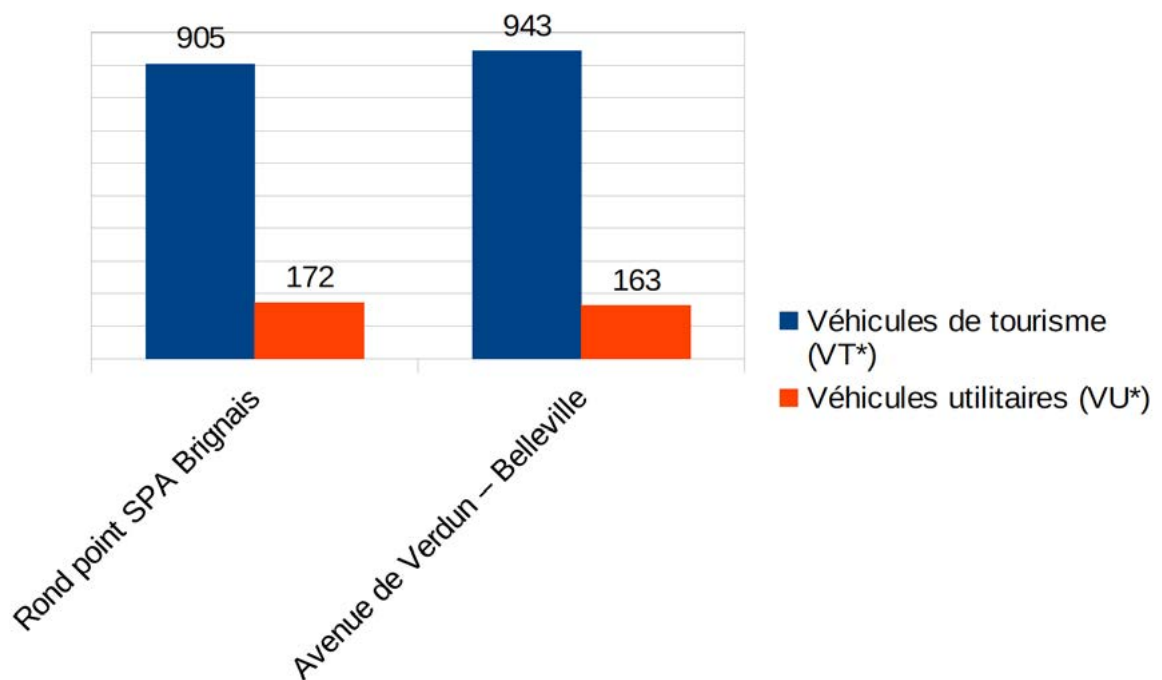
- *Départements à métropoles*

Deux sites ont été choisis sur le département selon la méthode déjà définie.

1 : Avenue de Verdun - Belleville, 2 : Rond point SPA Brignais



1 > Véhicules de tourisme / véhicules utilitaires



○ Sur l'ensemble des sites, il a été observé :



2 > Deux roues motorisés (2 RM)

Comptage	2 RM*	
	- de 50 cm ³	+ de 50 cm ³
Avenue de Verdun - Belleville	8	20
Rond point SPA Brignais	14	67
TOTAL	22	87



- Sur l'ensemble des sites, il a été observé :

109 deux-roues motorisés dont

22 - de 50 cm³

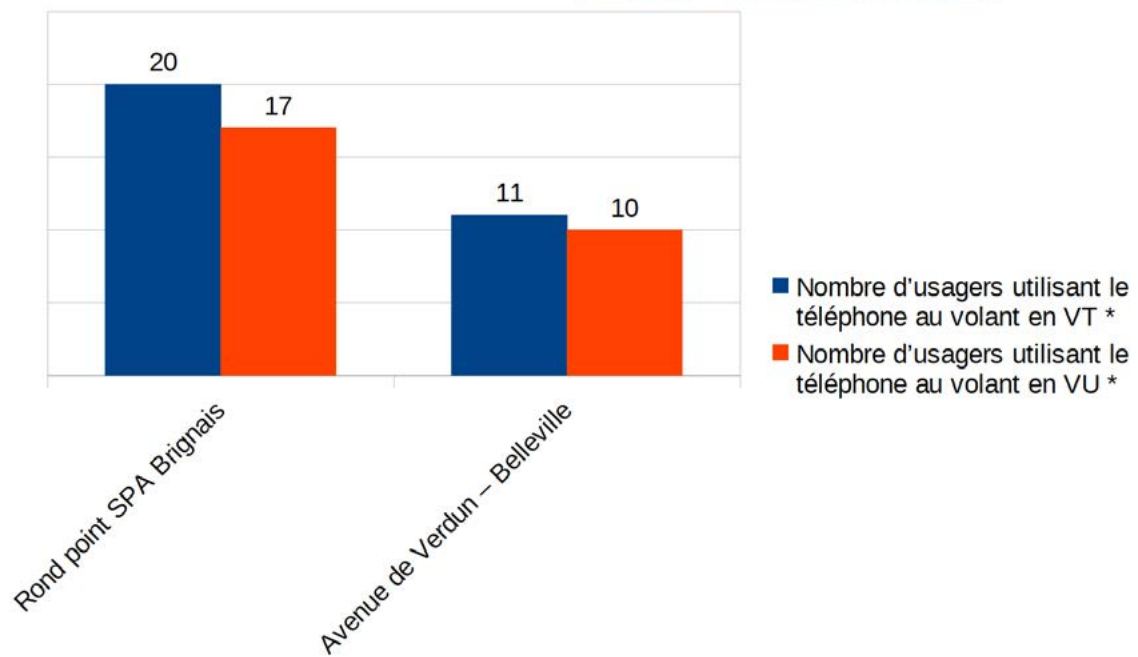
87 + de 50 cm³





3 > Une analyse des résultats

POUR LES TÉLÉPHONES AU VOLANT



Usagers utilisant le téléphone au volant

○ *Véhicule de tourisme* : un peu moins de 2%

○ *Véhicule utilitaire* : 8%

Type d'utilisation	VT*			VU*		
	Tenue en main à l'oreille	Oreillette	Autres	Tenue en main à l'oreille	Oreillette	Autres
Avenue de Verdun - Belleville	5	3	3	9	0	1
Rond point SPA Brignais	11	4	5	6	0	1
TOTAL	16	7	8	15	0	2



Parmi un peu moins de 2 % des usagers de VT utilisant le téléphone en conduisant

○ **52%** l'utilisent par une tenue en main à l'oreille

Parmi 8 % des usagers de VU utilisant le téléphone en conduisant

○ **55%** l'utilisent par une tenue en main à l'oreille

POUR LE NON-PORT DE LA CEINTURE



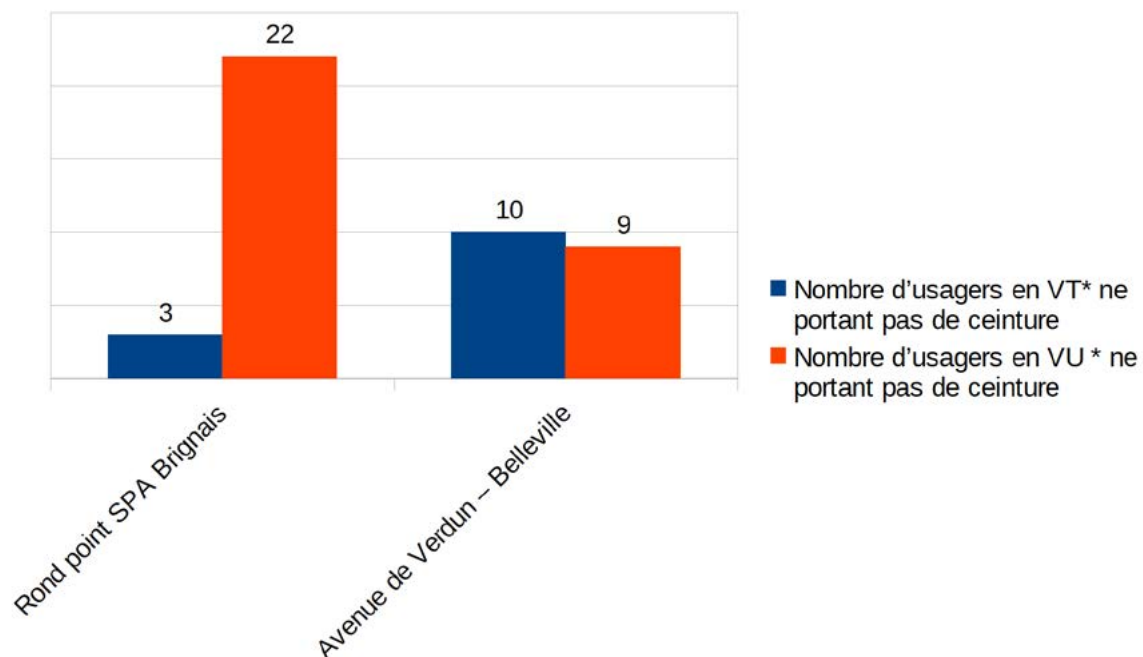
Usagers ne portant pas de ceinture

○ **Véhicule de tourisme** : moins de **1%**

○ **Véhicule utilitaire** : **9%**



3 > Une analyse des résultats



Non-port de la ceinture	VT*		VU*	
	Conducteur	Passager	Conducteur	Passager
Avenue de Verdun - Belleville	6	4	4	5
Rond point SPA Brignais	1	2	10	12
TOTAL	7	6	14	17



Parmi moins de 1 % des usagers de VT ne portant pas la ceinture

○ 54% sont des conducteurs

Parmi 9 % des usagers de VU ne portant pas la ceinture

○ 55% sont des passagers

POUR LE NON-PORT DU CASQUE



Aucun défaut de port du casque n'a été constaté sur les 109 «2RM*» observés.

POUR LE NON-PORT DES GANTS



Comptage	Non-port des gants pour les usagers des 2 RM*	
	- de 50 cm ³	+ de 50 cm ³
Avenue de Verdun - Belleville	1	1
Rond point SPA Brignais	5	5
TOTAL	6	6



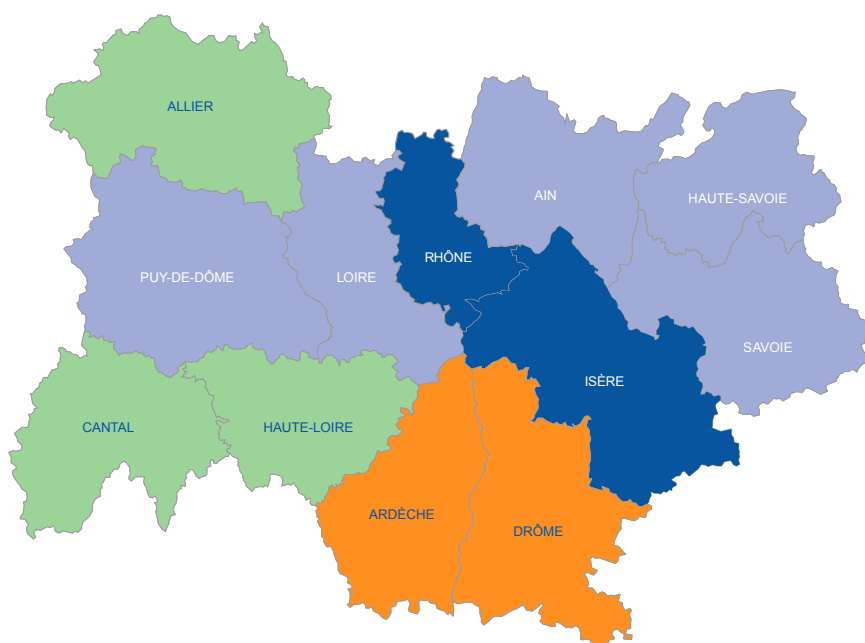
Usagers des 2 RM* ne portant pas de gants

○ - de 50 cm³ : 27% ○ + de 50 cm³ : 7%

CONCLUSION

- Au vu du nombre de VT* et de VU* observés, les VU* ont le taux le plus élevé en termes d'infractions concernant les distracteurs (le téléphone) et le non-port de ceinture par rapport aux VT*. Les lieux choisis sont en agglomération.

Synthèse régionale



1 ► L'étude régionale sur les comportements en chiffres :

Sur
25 147

véhicules de tourisme
observés

Sur
5 408

véhicules utilitaires
observés



2%

des conducteurs de VT*
téléphonent au volant

3%

des conducteurs de VU*
téléphonent au volant



2%

des usagers de VT* ne
portent pas de ceinture

9%

des usagers de VU* ne
portent pas de ceinture

Sur
82

« 2RM* » de moins de 50 cm³

Sur
373

« 2RM* » de plus de 50 cm³



0

Aucun usager de « 2RM* » de moins de 50 cm³ ne portait pas de casque

Moins de
1%

de ceux de plus de 50 cm³ ne portaient pas de casque



16%

des usagers des « 2RM* » de moins de 50 cm³ ne portaient pas de gants

3%

des usagers des « 2RM* » de plus de 50 cm³ ne portaient pas de gants

● *L'absence du port du casque est devenue une exception dans la région, comme dans le reste de la France métropolitaine.*

2 > Comparaison par rapport aux données de l'observatoire national interministériel de sécurité routière pour la France métropolitaine [résultats de l'année 2019]:

Sur
13 818

véhicules de tourisme observés pour l'utilisation du téléphone en conduite

Sur
1 419

véhicules utilitaires observés pour l'utilisation du téléphone en conduite



3,5%

des conducteurs de VT* téléphonent au volant

7,6%

des conducteurs de VU* téléphonent au volant

166

usagers de deux-roues motorisés ont été observés hors agglomérations

360

usagers de deux-roues motorisés ont été observés dans les grandes agglomérations

● *L'utilisation du téléphone en main ou avec des oreillettes par les automobilistes et les conducteurs d'utilitaires légers est plus fréquente les jours ouvrés que pendant les week-ends.*

3^è partie :

Le cas spécifique du département du Rhône

Une étude des comportements des usagers des trottinettes électriques, des vélos [nuit/jour] et des piétons dans une grande agglomération : Lyon



1 > Les trottinettes électriques

Le comportement des utilisateurs de trottinettes électriques a été observé sur trois sites sur Lyon :

- Rue de la Part Dieu
- Rue Bouchut
- Croisement Gambetta / Félix Faure



Le parc locatif de trottinettes est majoritaire sur les secteurs

Des conducteurs de trottinettes majoritairement dans la tranche des 18-30 ans

Une minorité de conducteurs de trottinettes électriques avec des casques audio ou oreillette ou au téléphone

Une minorité de trottinettes avec un surplus de passagers.. (maximum une personne)



Des utilisateurs de trottinettes majoritairement disciplinés grâce à la présence de nombreuses bandes ou pistes cyclables.

- Sur **439** trottinettes électriques observées, **55%** des trottinettes sont des trottinettes en libre service (location). Les trottinettes « privées » représentent 45% du parc observé.
- **71%** des conducteurs de ces dernières sont essentiellement des jeunes adultes de 18 à 30 ans [quelle que soit la catégorie de trottinettes observée].
- Les adultes de plus de 30 ans représentent **26%** du panel étudié toutes catégories confondues. Ce critère est très subjectif.
- Sur le panel étudié, **4%** des trottinettes électriques transportent deux personnes (un conducteur et un passager) dont 2 % sur celles en libre service.
- **81%** des utilisateurs circulent sur les pistes ou bandes cyclables. 9 % circulent sur les trottoirs et 10 % sur les chaussées hors bande cyclable.

9 % des conducteurs des trottinettes électriques portaient :

- soit un casque audio,
- soit une oreillette,
- soit était au téléphone.

Parmi ces derniers, il s'agissait essentiellement des conducteurs de trottinettes électriques en libre service (7 %).



2 > Les vélos circulant de nuit

Le comportement des utilisateurs de vélos la nuit a été observé sur trois sites à Lyon :

- Rue de la Part Dieu
- Rue Bouchut
- Croisement Gambetta / Felix Faure



Cette étude porte uniquement sur l'observation des usagers « adultes ».

Combien de vélos observés sont en libre service ?

Sur 929 vélos observés, **70 % des vélos sont des vélos « privés »**. Les vélos en libre service (location) représentent 30 % du parc observé.

Les vélos en libre service (location) sont essentiellement des **vélo'v**. Ces derniers disposent en général des équipements obligatoires imposés par la réglementation.

Combien d'usagers utilisant des vélos privés n'ont pas de dispositif d'éclairage en fonctionnement ?

37 % des usagers utilisant des vélos « privés » **n'ont pas de dispositif d'éclairage** en fonctionnement.

Cette problématique existe minoritairement sur les vélos en libre service (location) pour moins de 1 %.

Combien d'usagers vélo utilisent un casque ou une oreillette ou un téléphone ?

Les usagers utilisant un casque ou une oreillette ou un téléphone en vélo représentent **9 %** du panel étudié.

- Il est interdit de porter à l'oreille, pour tout conducteur d'un véhicule en circulation, y compris les cyclistes, tout dispositif susceptible d'émettre un son (écouteurs, oreillettes ou casque audio). L'usage du téléphone tenu en main est également interdit. En cas de non-respect de cette règle, vous êtes passible d'une amende forfaitaire de 135 euros.

- **38%** des usagers toutes catégories confondues, soit n'ont pas de catadioptré, soit n'en ont pas en nombre suffisant sur leur vélos. Cette problématique touche surtout les vélos « privés » (à hauteur de 36 %).

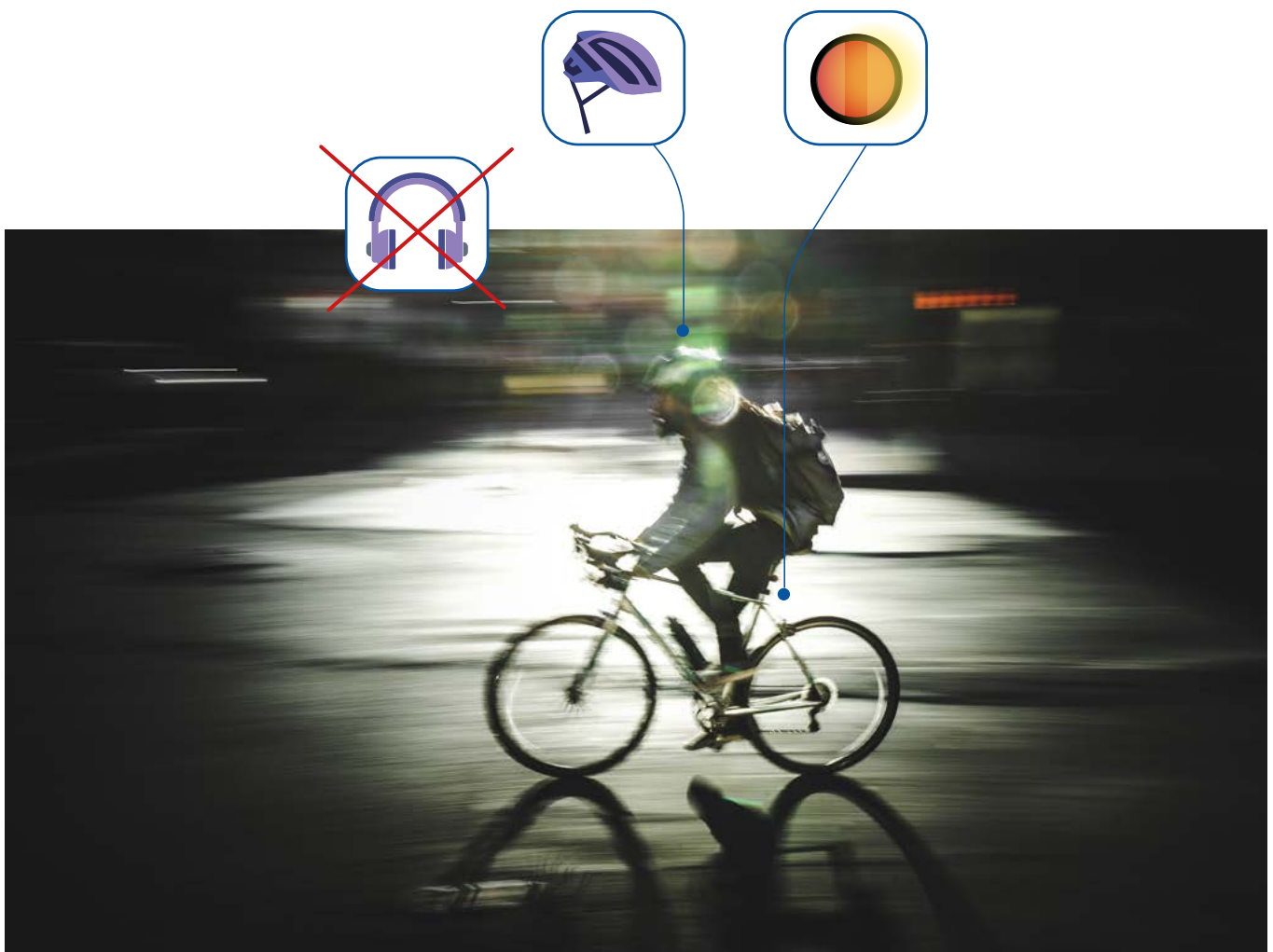
- En effet, un vélo doit disposer de **catadioptrés de couleur rouge**, à l'arrière, de **couleur blanche** à l'avant, de **couleur orange** sur les côtés et sur les pédales. L'absence de catadioptré est sanctionnable par une amende de 1^{ère} catégorie de 11 euros.

- **30%** des usagers des vélos observés toutes catégories confondues portaient le casque, et en majorité chez les utilisateurs de vélos « privés » [27%]. Le port du casque pour les cyclistes, observé en agglomération est de 26% les jours ouvrés en 2019, en progression depuis 2016. Sur l'ensemble de la semaine (jours ouvrés et week-end), il est en progression de 5 points par rapport à 2018 [29% contre 24%] et de 8 points par rapport à 2016 [21 %]

(source : observatoire des comportements (France métropolitaine) – résultats de l'année 2019)

Le port du casque à vélo n'est pas obligatoire pour les adultes mais il est recommandé.

- **26%** des usagers en vélos la nuit ne respectent pas les feux de signalisation sur ces secteurs dont 19 % utilisent des vélos « privés ».





3 > Les vélos circulant de jour

Le comportement des utilisateurs de vélos le jour a été observé sur trois sites à Lyon :

- Rue de la Part Dieu
- Rue Bouchut
- Croisement Gambetta / Felix Faure



Cette étude porte uniquement sur l'observation des usagers « adultes ».

Quelle est la proportion observée de vélos « privés » et « en libre service » ?

Sur 1082 vélos observés, 70 % des vélos sont des vélos « privés ». Les vélos en libre service (location) représentent 30 % du parc observé.

Les vélos en libre service (location) sont essentiellement des **vélo'v**. Ces derniers disposent en général des équipements obligatoires imposés par la réglementation.

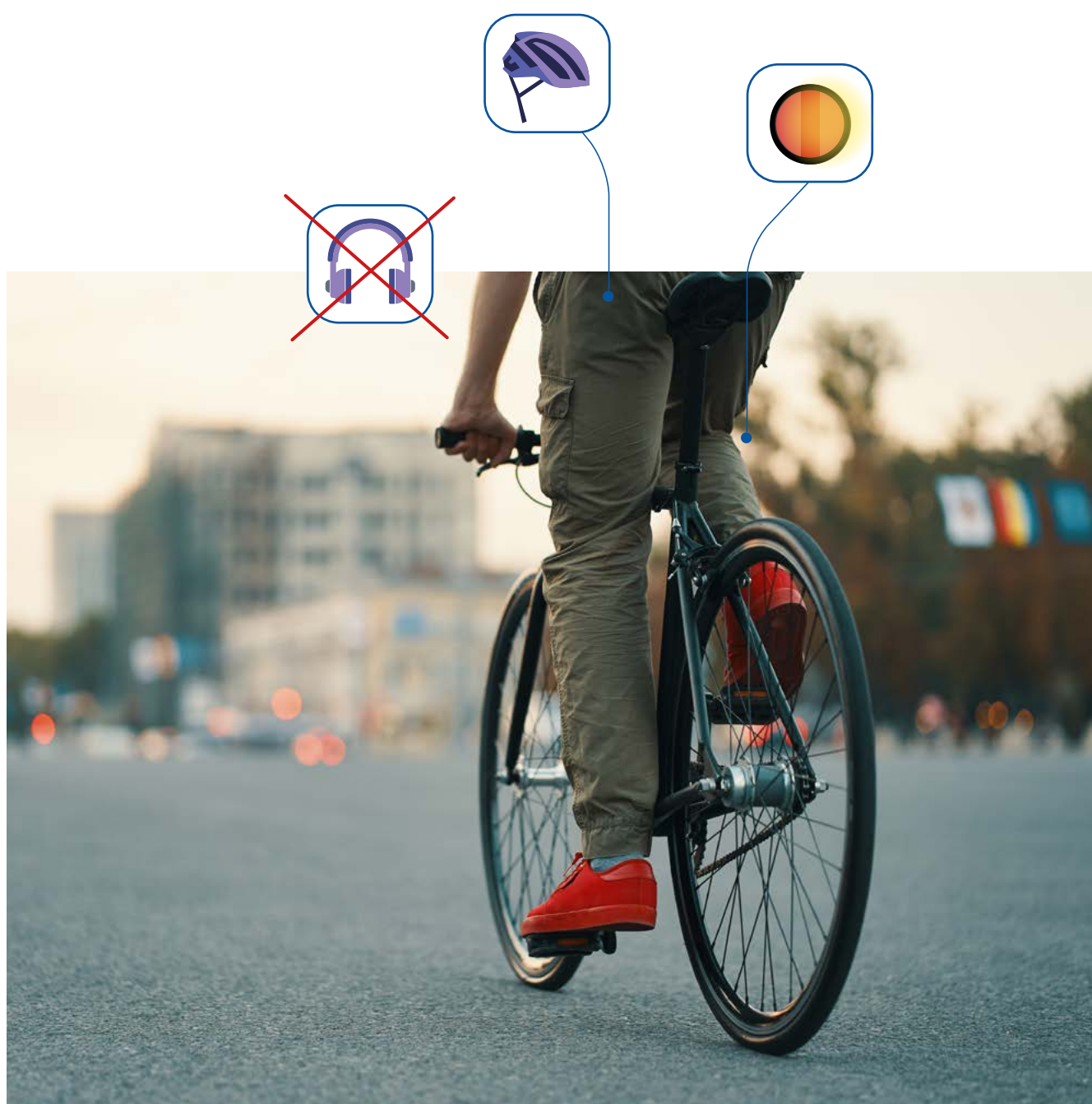
- **5%** des usagers du panel utilisent un casque ou une oreillette ou un téléphone en vélo
- Il est interdit de porter à l'oreille, pour tout conducteur d'un véhicule en circulation, y compris les cyclistes, tout dispositif susceptible d'émettre un son (écouteurs, oreillettes ou casque audio). L'usage du téléphone tenu en main est également interdit. En cas de non-respect de cette règle, vous êtes passible d'une amende forfaitaire de 135 euros.
- **41%** des usagers toutes catégories confondues n'ont pas de catadioptre ou en nombre suffisant sur leurs vélos. Cette problématique touche surtout les vélos « privés » (à hauteur de 39 %).
- En effet, un vélo doit disposer de **catadioptres de couleur rouge**, à l'arrière, de **couleur blanche à l'avant**, de **couleur orange** sur les côtés et sur les pédales. L'absence de catadioptre est sanctionnable par une amende de 1er catégorie de 11 euros.

• **40%** des usagers des vélos observés toutes catégories confondues portaient le casque, et en majorité chez les utilisateurs de vélos « privés » (37 %). Le port du casque pour les cyclistes, observé en agglomération, est de 26 % les jours ouvrés en 2019, en progression depuis 2016. Sur l'ensemble de la semaine (jours ouvrés et week-end), il est en progression de 5 points par rapport à 2018 (29% contre 24 %) et de 8 points par rapport à 2016 (21 %)

[source : observatoire des comportements (France métropolitaine) – résultats de l'année 2019]

Le port du casque à vélo n'est pas obligatoire pour les adultes mais il est recommandé.

• **22%** des usagers en vélos le jour ne respectent pas les feux de signalisation sur ces secteurs dont 15 % utilisent des vélos « privés ».





4 > Les piétons

Le comportement des piétons a été observé sur trois sites à Lyon :

- Place Jean Macé,
- Angle Avenue Jean Jaurès / Rue de l'Université,
- Métro Charpennes



> Cette étude a montré que sur 4721 piétons observés :

- **34%** ne respectaient pas les feux de signalisation,
- **10%** passaient hors des passages piétons.

Le comportement de ces derniers provoquait des conflits essentiellement avec les voitures de tourisme ou utilitaires.

Combien de piétons portent un dispositif susceptible d'émettre un son ?

Il est à noter que 14 % des piétons portaient un dispositif susceptible d'émettre un son (écouteurs, oreillettes, casque audio).



Glossaire et sigles

VT*

Véhicule de tourisme : véhicule à moteur conçu et construit pour le transport de personnes ayant au moins quatre roues et ne comportant pas, outre le conducteur, plus de huit places assises.

2RM*

Deux-roues motorisés : cyclomoteur ou motocyclette, y compris à trois roues, y compris les scooters.

VU*

Véhicule utilitaire : voiture utilitaire ou camionnette destinée au transport de marchandises de PTAC inférieur à 3,5 t.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

SÉCURITÉ ROUTIÈRE **VIVRE, ENSEMBLE**

Étude régionale Auvergne-Rhône-Alpes
d'observation des comportements routiers